

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

N°2023/28

MATIERES DELEGUEES par le Comité Syndical au Président

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 07 septembre 2023, se sont réunis, à la salle communale de Melleville, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	37	37

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	24	9

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE D.HOUZELLE (S) (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUESSIN (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) G.DECAYEUX (Guerville) J.M.TASSERIE M.GRENIER (Incheville) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL C.GEST(S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX A.LAFOLIE (S) (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.C.CAJOT (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : /

Absent(e)s-Excusé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) L.LEROY (Douvrend - services AEP et ANC) M.DONA C.ADAM (Etalondes) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) G.DEBURE D.BOULENGER (Fresnoy-Folny) E.LANNEL (Guerville) S.DUBUC C.BOSCHER (Les Ifs) J.LECOURT M.DUMONCHEL (Londinières) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 07/09/2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2023/28

MATIERES DELEGUEES par le Comité Syndical au Président

Vu les articles L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 22 juillet 2020 donnant délégation au Président en matière de marchés publics à procédure adaptée,

Le Comité Syndical est invité à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président :

- La signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dans le cadre de la 90^è tranche, avec M. Sylvain GODU (Saint Martin de Boscherville). Le marché s'élève à 12 000 € HT.
- La signature d'un marché de levés topographiques avec la société KADRAN dont le siège est à Nantes. Ces levés seront réalisés dans le cadre du renouvellement des conduites d'eau potable de la 90^è tranche. Le marché s'élève à 3448 € HT.
- La signature d'un marché de réalisation de levés topographiques avec la société KADRAN dont le siège est à Nantes. Ces levés seront réalisés en vue de travaux de réhabilitation de la Station d'Épuration de Cuverville-sur-Yères (128^è tranche). Le marché s'élève à 1440 € HT.
- La signature d'un marché de prestations géotechniques avec la société INFRANEO dont le siège est à Pantin (93). Ces levés seront réalisés dans le cadre de travaux de réhabilitation de la Station d'Épuration de Cuverville-sur-Yères (128^è tranche). L'offre de variante a été retenue. Le marché s'élève à 9 576 € HT.
- La signature d'un devis de dévoiement du réseau d'eau potable à Touffreville-sur-Eu au niveau du pont du Thil (RD 226) avec la SADE (76 350 OISSEL). Le montant est de 27 920 € HT.
- La signature d'un devis de mise à hauteur des bouches à clé sous voirie, au niveau de la RD 1015 à Beauchamps avec EUROVIA (80 450 CAMON). Le montant unitaire est de 100 € HT et la quantité estimée à 75 soit au total 7 500 € HT.
- La signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux du réseau de collecte des eaux usées, suite à l'effondrement de falaise rue Chewington à Criel-sur-Mer, avec M. Sylvain GODU (Saint Martin de Boscherville). Le marché s'élève à 1 250 € HT.

Sur proposition du Président, le Comité Syndical, à l'unanimité :

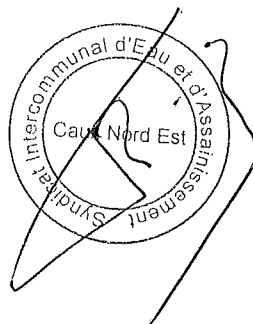
- **prend acte** des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président.

Fait et délibéré le 14 Septembre 2023

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



La Secrétaire de Séance

Christine MERLIN

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : **20 SEP. 2023**

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

N°2023/29

RAPPORT ANNUEL : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - Service Eau potable

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 07 septembre 2023, se sont réunis, à la salle communale de Melleville, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	37	37

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	24	9

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE D.HOUZELLE (S) (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criiel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) G.DECAYEUX (Guerville) J.M.TASSERIE M.GRENIER (Incheville) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL C.GEST(S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX A.LAFOLIE (S) (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.C.CAJOT (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : /

Absent(e)s-Excusé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criiel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) L.LEROY (Douvrend - services AEP et ANC) M.DONA C.ADAM (Etalondes) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) G.DEBURE D.BOULENGER (Fresnoy-Folny) E.LANNEL (Guerville) S.DUBUC C.BOSCHER (Les Ifs) J.LECOURT M.DUMONCHEL (Londinières) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 07/09/2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2023/29

RAPPORT ANNUEL : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - Service Eau potable

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service Eau Potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après présentation de ce rapport,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'**adopter** le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Eau potable du SIEA Caux Nord Est de l'année 2022.

Ce dernier sera annexé à la délibération.

Sur proposition du Président, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **prend acte** des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président.

Fait et délibéré le 14 Septembre 2023

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



La Secrétaire de Séance

Christine MERLIN

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : **20 SEP. 2023**

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

N°2023/30

RAPPORT ANNUEL : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - Service Assainissement collectif

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 07 septembre 2023, se sont réunis, à la salle communale de Melleville, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Membres		
en exercice	présents	votants
62	35	35

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	22	9

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE D.HOUZELLE (S) (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUESSIN (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) G.DECAYEUX (Guerville) J.M.TASSERIE M.GRENIER (Incheville) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL C.GEST(S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX A.LAFOLIE (S) (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.C.CAJOT (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : /

Absent(e)s-Excusé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) L.LEROY (Douvrend - services AEP et ANC) M.DONA C.ADAM (Etalondes) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) G.DEBURE D.BOULENGER (Fresnoy-Folny) E.LANNEL (Guerville) S.DUBUC C.BOSCHER (Les Ifs) J.LECOURT M.DUMONCHEL (Londinières) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 07/09/2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2023/30

RAPPORT ANNUEL : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - Service Assainissement collectif

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement Collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après présentation de ce rapport,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'**adopter** le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement collectif du SIEA Caux Nord Est de l'année 2022.

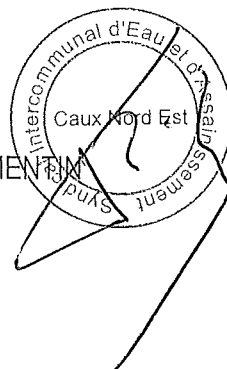
Ce dernier sera annexé à la délibération.

Fait et délibéré le 14 Septembre 2023

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



La Secrétaire de Séance

Christine MERLIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Christine MERLIN", written over the printed name.

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 20 SEP. 2023

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

N°2023/31

RAPPORT ANNUEL : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - Service Assainissement non collectif

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 07 septembre 2023, se sont réunis, à la salle communale de Melleville, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Membres		
en exercice	présents	votants
64	36	36

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
32	23	9

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE D.HOUZELLE (S) (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) G.DECAYEUX (Guerville) J.M.TASSERIE M.GRENIER (Incheville) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL C.GEST(S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX A.LAFOLIE (S) (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.C.CAJOT (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : /

Absent(e)s-Excusé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) L.LEROY (Douvrend - services AEP et ANC) M.DONA C.ADAM (Etalondes) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) G.DEBURE D.BOULENGER (Fresnoy-Folny) E.LANNEL (Guerville) S.DUBUC C.BOSCHER (Les Ifs) J.LECOURT M.DUMONCHEL (Londinières) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 07/09/2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2023/31

RAPPORT ANNUEL : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - Service Assainissement non collectif

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement Non Collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après présentation de ce rapport,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'**adopter** le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement Non Collectif du SIEA Caux Nord Est de l'année 2022.

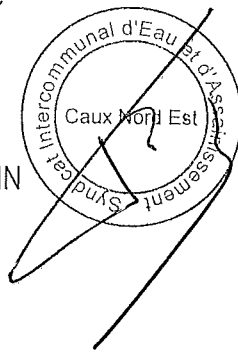
Ce dernier sera annexé à la délibération.

Fait et délibéré le 14 Septembre 2023

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



La Secrétaire de Séance

Christine MERLIN

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 20 SEP. 2023

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

N°2023/32

COMMANDE PUBLIQUE - EAU POTABLE - 90^{ème} Tranche – Travaux de renouvellement de réseaux

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 07 septembre 2023, se sont réunis, à la salle communale de Melleville, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	37	37

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	24	9

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE D.HOUZELLE (S) (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUESSIN (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) G.DECAYEUX (Guerville) J.M.TASSERIE M.GRENIER (Incheville) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL C.GEST(S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX A.LAFOLIE (S) (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.C.CAJOT (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : /

Absent(e)s-Excusé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) L.LEROY (Douvrend - services AEP et ANC) M.DONA C.ADAM (Etalondes) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) G.DEBURE D.BOULENGER (Fresnoy-Folny) E.LANNEL (Guerville) S.DUBUC C.BOSCHER (Les Ifs) J.LECOURT M.DUMONCHEL (Londinières) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 07/09/2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2023/32

COMMANDE PUBLIQUE - EAU POTABLE - 90^{ème} Tranche – Travaux de renouvellement de réseaux

Le Syndicat a lancé une consultation en procédure adaptée afin de retenir une entreprise pour effectuer les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dans le cadre de la 90^{ème} tranche.

Le marché a été publié au BOAMP le 30 juin 2023. La date de remise des offres a été fixée au 25 juillet 2023.

Les critères utilisés pour l'analyse des offres sont les suivants : qualité technique 60%, prix 40%.

3 candidats ont fait parvenir une offre dans le délai imparti DR, SARC et EBTP.

L'entreprise SARC propose une solution de variante qui consiste à utiliser la trancheuse sur la commune de Cuverville sur Yères en remettant les terres du site en place considérant que la canalisation est renforcée.

L'entreprise EBTP propose des prix très bas concernant le sablon et le tout-venant, en précisant que la canalisation sur Cuverville-sur-Yères est une conduite renforcée, et qu'il n'est pas nécessaire de fournir ces matériaux. Le prix correspond à un prix moyen. L'entreprise ne répond pas à l'offre de base. Elle aurait dû proposer une offre de variante. Son offre jugée irrecevable a été écartée.

Au terme de l'analyse technique et financière, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de retenir l'offre de variante l'entreprise SARC pour un montant de 192 806 € HT.

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

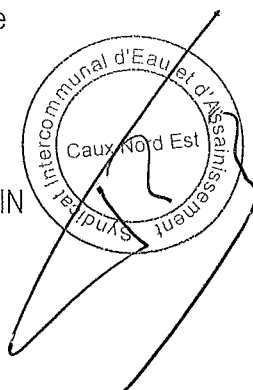
- de **retenir** l'offre de variante de l'entreprise SARC d'un montant de 192 806 € HT pour effectuer les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dans le cadre de la 90^{ème} tranche ;
- d'**autoriser** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- d'**autoriser** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

Fait et délibéré le 14 Septembre 2023

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



La Secrétaire de Séance

Christine MERLIN

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 20 SEP. 2023

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

N°2023/33

**COMMANDE PUBLIQUE : Assainissement non collectif - Marché de travaux de réhabilitation d'installations
- Avenant de transfert**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 07 septembre 2023, se sont réunis, à la salle communale de Melleville, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Membres		
en exercice	présents	votants
64	36	35

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
32	23	9

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE D.HOUZELLE (S) (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) G.DECAYEUX (Guerville) J.M.TASSERIE M.GRENIER (Incheville) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL C.GEST(S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX A.LAFOLIE (S) (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.C.CAJOT (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : /

Absent(e)s-Excusé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) L.LEROY (Douvrend - services AEP et ANC) M.DONA C.ADAM (Etalondes) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) G.DEBURE D.BOULENGER (Fresnoy-Folny) E.LANNEL (Guerville) S.DUBUC C.BOSCHER (Les Ifs) J.LECOURT M.DUMONCHEL (Londinières) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 07/09/2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2023/33

COMMANDE PUBLIQUE : Assainissement non collectif - Marché de travaux de réhabilitation d'installations - Avenant de transfert

Un accord cadre à bons de commande a été signé en 2023 avec l'entreprise SDTP pour des travaux de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif, suite à la délibération du Comité Syndical du 07/02/2023.

L'entreprise SDTP fait l'objet d'une restructuration. Son fonds de commerce est repris par la société BIARD DECLERCQ TP pour la partie travaux publics.

Il est proposé d'autoriser la cession du marché au nouvel acquéreur et la signature d'un avenant de transfert,

M. M.BIARD ne prend pas part au vote.

Considérant la restructuration du titulaire initial du marché de travaux de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif,

Considérant l'absence de modifications substantielles du marché initial ;

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

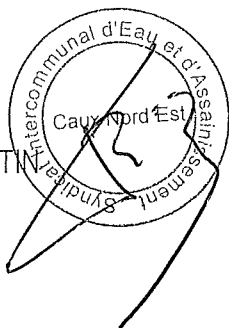
- d'**accepter** la cession du marché de travaux de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif, signé en 2023 avec l'entreprise SDTP, au nouvel acquéreur, BIARD DECLERCQ T P ;
- d'**autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant de transfert correspondant, ainsi que tout document afférent à ce transfert.

Fait et délibéré le 14 Septembre 2023

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



La Secrétaire de Séance

Christine MERLIN

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 20 SEP. 2023

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

N°2023/34

COMMANDE PUBLIQUE : Assainissement collectif - 126è tranche - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'assainissement du bourg de Criel-sur-Mer

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 07 septembre 2023, se sont réunis, à la salle communale de Melleville, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Membres		
en exercice	présents	votants
62	35	35

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	22	9

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE D.HOUZELLE (S) (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) G.DECAYEUX (Guerville) J.M.TASSERIE M.GRENIER (Incheville) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL C.GEST(S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX A.LAFOLIE (S) (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.C.CAJOT (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : /

Absent(e)s-Excusé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) L.LEROY (Douvrend - services AEP et ANC) M.DONA C.ADAM (Etalondes) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) G.DEBURE D.BOULENGER (Fresnoy-Folny) E.LANNEL (Guerville) S.DUBUC C.BOSCHER (Les Ifs) J.LECOURT M.DUMONCHEL (Londinières) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 07/09/2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2023/34

COMMANDE PUBLIQUE : Assainissement collectif - 126è tranche - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'assainissement du bourg de Criel-sur-Mer

Le Syndicat a lancé une consultation en procédure adaptée afin de retenir une entreprise pour réaliser une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'assainissement du bourg de Criel-sur-Mer.

Le marché a été publié au BOAMP le 31 juillet 2023. La date de remise des offres a été fixée au 08 septembre 2023.

Les critères utilisés pour l'analyse des offres sont les suivants : qualité technique 60% et prix 40%.

Deux candidats ont fait parvenir une offre dans le délai imparti : Sylvain GODU et PCM EAU & ASSAINISSEMENT (SESAR).

Au terme de l'analyse technique et financière, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de retenir l'offre de Sylvain GODU d'un montant de 48 000.00 € HT.

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

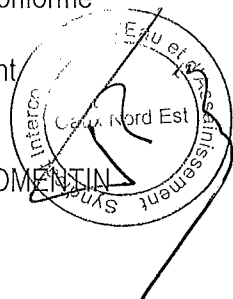
- de **retenir** l'offre de Sylvain GODU d'un montant de 48 000.00 € HT pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'assainissement du bourg de Criel-sur-Mer ;
- d'**autoriser** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces prestations ;
- d'**autoriser** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

Fait et délibéré le 14 Septembre 2023

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



La Secrétaire de Séance

Christine MERLIN

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 20 SEP. 2023

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens »: www.telerecours

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

N°2023/35

COMMANDE PUBLIQUE : Assainissement collectif - 128^e tranche : restructuration de la station d'épuration de Cuverville-sur-Yères - lancement d'un appel à candidature

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 07 septembre 2023, se sont réunis, à la salle communale de Melleville, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Membres		
en exercice	présents	votants
62	35	35

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	22	9

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE D.HOUZELLE (S) (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUESSIN (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) G.DECAYEUX (Guerville) J.M.TASSERIE M.GRENIER (Incheville) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL C.GEST(S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX A.LAFOLIE (S) (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.C.CAJOT (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : /

Absent(e)s-Excusé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) L.LEROY (Douvrend - services AEP et ANC) M.DONA C.ADAM (Etalondes) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) G.DEBURE D.BOULENGER (Fresnoy-Folny) E.LANNEL (Guerville) S.DUBUC C.BOSCHER (Les Ifs) J.LECOURT M.DUMONCHEL (Londinières) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 07/09/2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2023/35

COMMANDE PUBLIQUE : Assainissement collectif - 128^e tranche : restructuration de la station d'épuration de Cuverville-sur-Yères - lancement d'un appel à candidature

Le Président expose les problèmes rencontrés sur la station de Cuverville-sur-Yères compte tenu de la situation sanitaire et de l'urgence des travaux de restructuration de la station d'épuration et considérant les spécificités techniques de cette opération (continuité de service, disponibilité foncière réduite, milieu récepteur...).

Le Syndicat propose l'engagement de cette opération sous la forme d'un marché alliant conception et réalisation.

Le syndicat retient pour l'attribution du marché, compte tenu de l'enveloppe estimative, une procédure adaptée restreinte.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver ce type de procédure.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

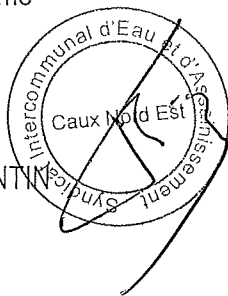
- d'**autoriser** Monsieur le Président à engager une procédure adaptée restreinte conception réalisation, pour la restructuration de la Station d'épuration de Cuverville-sur-Yères.

Fait et délibéré le 14 Septembre 2023

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



La Secrétaire de Séance

Christine MERLIN

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 20 SEP. 2023

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

N°2023/36

COMMANDE PUBLIQUE : Assainissement collectif - Travaux en bordure de falaise à Criel sur Mer

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 07 septembre 2023, se sont réunis, à la salle communale de Melleville, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Membres		
en exercice	présents	votants
62	35	35

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	22	9

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE D.HOUZELLE (S) (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUESSIN (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) G.DECAYEUX (Guerville) J.M.TASSERIE M.GRENIER (Incheville) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL C.GEST(S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX A.LAFOLIE (S) (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.C.CAJOT (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : /

Absent(e)s-Excusé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) L.LEROY (Douvrend - services AEP et ANC) M.DONA C.ADAM (Etalondes) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) G.DEBURE D.BOULENGER (Fresnoy-Folny) E.LANNEL (Guerville) S.DUBUC C.BOSCHER (Les Ifs) J.LECOURT M.DUMONCHEL (Londinières) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 07/09/2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2023/36

COMMANDE PUBLIQUE : Assainissement collectif - Travaux en bordure de falaise à Criel sur Mer

Suite à un effondrement de falaise, rue Chewington à Criel-sur-Mer, le réseau d'assainissement collectif a été endommagé et certaines habitations ne disposent plus d'un assainissement des eaux usées conforme. Les effluents se déversent sans traitement à la mer. Les services de l'état ont été interrogés sur les solutions à envisager : assainissement collectif ou non collectif, une partie de la zone proche de la falaise étant une zone Assainissement Non Collectif. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a émis un avis favorable à la réalisation de travaux de réparation du réseau d'assainissement collectif et invite le syndicat à conduire ces travaux dans les plus brefs délais.

Il est proposé au Comité syndical de se positionner sur la réalisation de ces travaux préconisés par la DDTM.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

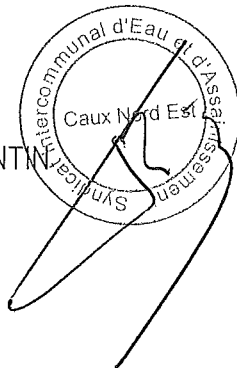
- d'**approuver** la réalisation de travaux du réseau de collecte des eaux usées, suite à l'effondrement de falaise rue Chewington à Criel-sur-Mer sous réserve de l'obtention des subventions des financeurs ;
- d'**accepter** que les dépenses soient inscrites au budget ;
- d'**autoriser** Monsieur le Président à signer les marchés correspondants, ainsi que tout document relatif à cette affaire, et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux ;
- d'**autoriser** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, à hauteur de 40%, et le Conseil Départemental de Seine-Maritime, à hauteur de 25%, pour l'attribution d'une subvention.

Fait et délibéré le 14 Septembre 2023

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



La Secrétaire de Séance

Christine MERLIN

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 20 SEP. 2023

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens »: www.telerecours

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

N°2023/37

FINANCES - Budget eau potable : ajustement des crédits budgétaires par décision modificative

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 07 septembre 2023, se sont réunis, à la salle communale de Melleville, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	37	37

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	24	9

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE D.HOUZELLE (S) (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) G.DECAYEUX (Guerville) J.M.TASSERIE M.GRENIER (Incheville) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL C.GEST(S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX A.LAFOLIE (S) (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.C.CAJOT (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : /

Absent(e)s-Excusé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) L.LEROY (Douvrend - services AEP et ANC) M.DONA C.ADAM (Etalondes) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) G.DEBURE D.BOULENGER (Fresnoy-Folny) E.LANNEL (Guerville) S.DUBUC C.BOSCHER (Les Ifs) J.LECOURT M.DUMONCHEL (Londinières) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 07/09/2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2023/37

FINANCES - Budget eau potable : ajustement des crédits budgétaires par décision modificative

BUDGET EAU POTABLE - Décision modificative n° 1 : 92è tranche

Considérant que l'agence de l'eau prolonge l'octroi de subventions pour le renouvellement de réseaux d'eau potable, Afin de créer une nouvelle tranche de travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable (92è tranche) et d'ajuster les crédits nécessaires,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de créer la 92è tranche : renouvellement de réseaux d'eau potable
- de modifier les crédits budgétaires 2023 du budget Eau Potable de la façon suivante :

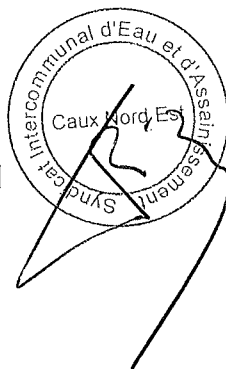
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Article / opération	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
2031 / 92	Etudes - Renouvellement de réseaux d'eau potable (92è tranche)		+ 95 000 €		
2111 / 82	Terrains- Actions suite aux études BAC (82è tranche)	- 95 000 €			
TOTAL		-95 000.00 €	+ 95 000.00 €	0.00 €	0.00 €
		0.00 €		0.00 €	

Fait et délibéré le 14 Septembre 2023

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



La Secrétaire de Séance

Christine MERLIN

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 20 SEP. 2023

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

N°2023/38

FINANCES - Budget Assainissement Non Collectif : ajustement des crédits budgétaires par décision modificative

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 07 septembre 2023, se sont réunis, à la salle communale de Melleville, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Membres		
en exercice	présents	votants
64	36	36

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
32	23	9

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE D.HOUZELLE (S) (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUESSIN (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) G.DECAYEUX (Guerville) J.M.TASSERIE M.GRENIER (Incheville) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL C.GEST(S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX A.LAFOLIE (S) (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.C.CAJOT (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : /

Absent(e)s-Excusé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) L.LEROY (Douvrend - services AEP et ANC) M.DONA C.ADAM (Etalondes) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) G.DEBURE D.BOULENGER (Fresnoy-Folny) E.LANNEL (Guerville) S.DUBUC C.BOSCHER (Les Ifs) J.LECOURT M.DUMONCHEL (Londinières) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 07/09/2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2023/38

FINANCES - Budget Assainissement Non Collectif: ajustement des crédits budgétaires par décision modificative

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - Décision modificative n° 1: 23è tranche

Afin de créer une nouvelle tranche de travaux de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif (23è tranche) et d'ajuster les crédits nécessaires,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de créer la 23è tranche : réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif
- de modifier les crédits budgétaires 2023 du budget assainissement non collectif de la façon suivante :

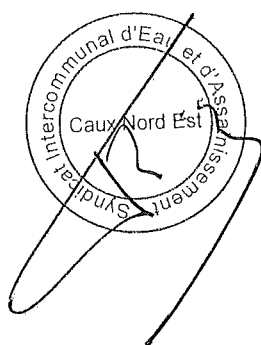
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Article / opération	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
4581123	Opérations sous mandat (23è tranche)		+ 20 000 €		
4582123	Opérations sous mandat (23è tranche)				+20 000 €
TOTAL		00.00 €	+ 20 000 €	0.00 €	+ 20 000 €
		20 000 €		20 000 €	

Fait et délibéré le 14 Septembre 2023

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



La Secrétaire de Séance

Christine MERLIN

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 20 SEP. 2023

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

N°2023/39

FINANCES – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – Tarifs complémentaires de contrôles d'installations d'assainissement non collectif

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 07 septembre 2023, se sont réunis, à la salle communale de Melleville, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Membres		
en exercice	présents	votants
64	36	36

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
32	23	9

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE D.HOUZELLE (S) (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUESSIN (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) G.DECAYEUX (Guerville) J.M.TASSERIE M.GRENIER (Incheville) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL C.GEST(S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX A.LAFOLIE (S) (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.C.CAJOT (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : /

Absent(e)s-Excusé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) L.LEROY (Douvrend - services AEP et ANC) M.DONA C.ADAM (Etalondes) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) G.DEBURE D.BOULENGER (Fresnoy-Folny) E.LANNEL (Guerville) S.DUBUC C.BOSCHER (Les Ifs) J.LECOURT M.DUMONCHEL (Londinières) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 07/09/2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2023/39

FINANCES – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – Tarifs complémentaires de contrôles d'installations d'assainissement non collectif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2224-8, III et L.2224-12-2 ;

Vu le règlement de service du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure la mission obligatoire de contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif définie à l'article L.2224-8 III du Code Général des Collectivités Territoriales, Les prestations de contrôle des installations d'assainissement non collectif ne sont plus réalisées par VEOLIA (CFSP) depuis le 1^{er} octobre 2022. Les contrôles sont gérés en interne. VEOLIA (CFSP) poursuit la facturation de la redevance des contrôles de fonctionnement aux usagers et rembourse ensuite la redevance au Syndicat. Le syndicat établit la facturation des contrôles dans le cadre d'une vente.

Le Comité Syndical, par délibération du 12/12/2022 a fixé les tarifs des contrôles d'assainissement non collectif à compter du 01/10/2022.

Le contrôle périodique de fonctionnement ou diagnostic est facturé par Véolia à raison de 37 € par an sur la facture d'eau. Les contrôles d'installations au niveau de logements non équipés d'un compteur d'eau ou de logements disposant d'un compteur d'eau commun à plusieurs logements ne sont donc pas facturés.

Il est donc proposé de fixer des tarifs complémentaires de contrôle de fonctionnement pour ces logements.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'**ajouter** les tarifs de contrôle du Service Contrôle d'Assainissement Non Collectif suivants :

Prestations de contrôle	Tarifs HT	Modalités de paiement
Contrôle périodique de fonctionnement (dont prise de rendez-vous) - pour un logement sans compteur d'eau - pour un 2 ^e logement avec compteur d'eau commun à un autre logement	148 € 148 € pour le logement supplémentaire	Paiement unique au SIEA Caux Nord Est après service rendu

- d'**autoriser** les modifications du règlement de service d'Assainissement Non Collectif correspondantes ;
- d'**autoriser** Monsieur le Président à prendre et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

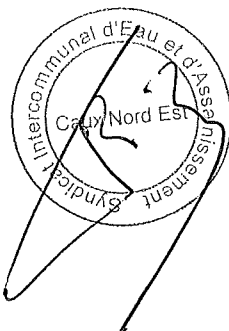
La tarification et la périodicité des contrôles fixées par délibération du 12/12/2022 sont complétées par la présente délibération.

Fait et délibéré le 14 Septembre 2023

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



La Secrétaire de Séance

Christine MERLIN

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 20 SEP. 2023

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

N°2023/40

INTERCOMMUNALITE - Etude de préfiguration pour la prise de compétence Eau et Assainissement par la Communauté de communes des Villes Sœurs

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 07 septembre 2023, se sont réunis, à la salle communale de Melleville, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	37	37

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	24	9

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE D.HOUZELLE (S) (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) G.DECAYEUX (Guerville) J.M.TASSERIE M.GRENIER (Incheville) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL C.GEST(S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX A.LAFOLIE (S) (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.C.CAJOT (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : /

Absent(e)s-Excusé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) L.LEROY (Douvrend - services AEP et ANC) M.DONA C.ADAM (Etalondes) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) G.DEBURE D.BOULENGER (Fresnoy-Folny) E.LANNEL (Guerville) S.DUBUC C.BOSCHER (Les Ifs) J.LECOURT M.DUMONCHEL (Londinières) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 07/09/2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2023/40

INTERCOMMUNALITE - Etude de préfiguration pour la prise de compétence Eau et Assainissement par la Communauté de communes des Villes Sœurs

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en oeuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,
Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dite loi « Engagement et proximité »,
Vu la loi n° 2022-17 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi «3DS »,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1321-1 et suivants,
Vu l'échéance du 1^{er} janvier 2026, date à laquelle les communautés de communes se verront transférer la compétence eau et assainissement,

Considérant que la Communauté de communes des Villes Sœurs souhaite anticiper la prise de compétence en réalisant un état des lieux préalable, en associant les structures actuellement compétentes dans la gestion de l'alimentation en eau potable, l'assainissement collectif et non collectif, la gestion des eaux pluviales.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

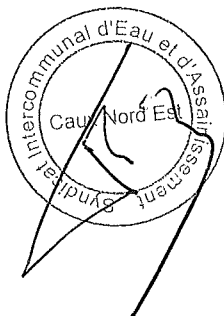
- d'**autoriser** la Communauté de communes des Villes Sœurs à réaliser en qualité de maître d'ouvrage une étude de préfiguration pour la prise de compétence Eau et Assainissement sur le territoire de ses 28 communes membres.
- de **charger** Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs de signer tout acte ou d'entreprendre toute démarche concourant à la réalisation de cette étude.

Fait et délibéré le 14 Septembre 2023

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



La Secrétaire de Séance

Christine MERLIN

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 20 SEP. 2023

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens »: www.telerecours

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

N°2023/41

INTERCOMMUNALITE – Extension du périmètre d'exercice de la compétence Assainissement Non Collectif à la totalité du territoire de Wanchy Capval - Modification des statuts du Syndicat

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 07 septembre 2023, se sont réunis, à la salle communale de Melleville, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	37	37

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	24	9

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE D.HOUZELLE (S) (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) G.DECAYEUX (Guerville) J.M.TASSERIE M.GRENIER (Incheville) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL C.GEST(S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX A.LAFOLIE (S) (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.C.CAJOT (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : /

Absent(e)s-Excusé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) L.LEROY (Douvrend - services AEP et ANC) M.DONA C.ADAM (Etalondes) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) G.DEBURE D.BOULENGER (Fresnoy-Folny) E.LANNEL (Guerville) S.DUBUC C.BOSCHER (Les Ifs) J.LECOURT M.DUMONCHEL (Londinières) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 07/09/2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2023/41

INTERCOMMUNALITE – Extension du périmètre d'exercice de la compétence Assainissement Non Collectif à la totalité du territoire de Wanchy Capval - Modification des statuts du Syndicat

Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-5 et L.5211-18,

Vu les statuts du syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement Caux Nord Est,

La Commune de Wanchy-Capval adhère au SIEA Caux Nord Est pour une partie de son territoire : hameaux de Fuméchon, Capval et du Mont Landrin.

Par délibération du 9 juin 2023, le Conseil Municipal de Wanchy-Capval a souhaité transférer au SIEA Caux Nord Est, la compétence Assainissement Non Collectif pour l'ensemble du territoire communal et ainsi étendre la compétence déjà transférée au syndicat, à la Grande Rue et aux autres hameaux : Le Hamel, Grand'Val et Bretelle...

La délibération de Wanchy-Capval a été transmise au SIEA Caux Nord Est, lequel doit inviter son Comité Syndical à se prononcer sur la demande d'extension de compétence.

Si le Comité syndical est favorable :

- sa délibération sera notifiée aux communes membres qui disposeront d'un délai de trois mois, pour se prononcer à leur tour. A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.
- Il sera proposé également de solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts, sous réserve de l'obtention de la majorité requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale définie à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :
 - o deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou,
 - o la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population ; cette majorité devant nécessairement comprendre les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'**approuver** l'extension du périmètre d'exercice de la compétence Assainissement Non Collectif par le SIEA Caux Nord Est, au reste du territoire de la Commune de Wanchy-Capval. La compétence Assainissement Non Collectif sera ainsi transférée au syndicat pour l'ensemble du territoire de la Commune de Wanchy-Capval et non plus seulement pour les hameaux de Fuméchon, Capval et du Mont Landrin.

- d'**autoriser** le Président à solliciter les communes membres pour qu'elles émettent un avis favorable à cette extension de compétence et à la modification des statuts du SIEA Caux Nord Est ;

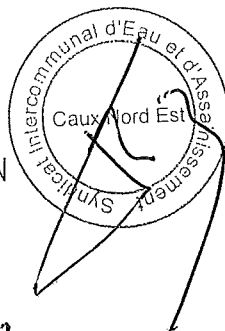
- d'**autoriser** le Président à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré le 14 Septembre 2023

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



La Secrétaire de Séance

Christine MERLIN

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication :

20 SEP. 2023

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

N°2023/42

STATUT DE L'ELU : Désignation des référents déontologues des élus

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 07 septembre 2023, se sont réunis, à la salle communale de Melleville, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	37	37

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	24	9

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE D.HOUZELLE (S) (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) G.DECAYEUX (Guerville) J.M.TASSERIE M.GRENIER (Incheville) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL C.GEST(S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX A.LAFOLIE (S) (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.C.CAJOT (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : /

Absent(e)s-Excusé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) L.LEROY (Douvrend - services AEP et ANC) M.DONA C.ADAM (Etalondes) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) G.DEBURE D.BOULENGER (Fresnoy-Folny) E.LANNEL (Guerville) S.DUBUC C.BOSCHER (Les Ifs) J.LECOURT M.DUMONCHEL (Londinières) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 07/09/2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2023/42

STATUT DE L'ÉLU : Désignation des référents déontologues des élus

Le Président rappelle au Comité syndical que la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoit notamment que tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

La charte de l'élu local, pour sa part, est prévue par l'article L 1111-1-1 du CGCT et repose sur sept engagements:

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Les modalités et les critères de désignation des référents déontologues sont prévus par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Ainsi, le référent déontologue est désigné par l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement.

Les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Le référent déontologue est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Le décret prévoit que la fonction de référent déontologue peut être exercée par :

- Une ou plusieurs personnes n'exerçant, au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées, aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêts
- Un collège, composé de personnes répondant aux mêmes conditions, qui adopte un règlement intérieur précisant son organisation et son fonctionnement

Le Président précise qu'il appartient donc au Comité syndical de désigner un ou plusieurs référents déontologues des élus satisfaisant aux conditions précitées.

A ce titre, le Centre de Gestion de la Seine-Maritime et l'Association Départementale des Maires de Seine-Maritime, en leur qualité de tiers de confiance, proposent de recenser des référents déontologues des élus et d'organiser leur saisine afin de garantir un processus confidentiel. Il s'agit de référents déontologues qui répondent aux conditions prévues par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et dont la liste est annexée à la présente délibération.

Les élus des collectivités et établissements publics pourront ainsi adresser directement leurs requêtes sur une boîte mail mise à disposition : adm76-deontologuesdeselus@cdg76.fr. Cette boîte mail ne pourra être lue que par les seuls référents déontologues. Les saisines auront lieu uniquement par écrit, sur un formulaire dédié et mis à disposition des élus.

Les réponses aux saisines seront transmises directement par le ou les référents déontologues à l'adresse électronique indiquée par l'élu demandeur.

L'élu demandeur aura la possibilité de solliciter, au choix, l'avis de l'un des référents déontologues. Toutefois, s'il juge sa demande complexe, l'élu pourra solliciter simultanément l'avis de deux référents déontologues.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2023/42

STATUT DE L'ELU : Désignation des référents déontologues des élus

Les référents déontologues seront indemnisés, après vérification du service fait, par le Centre de Gestion dans les conditions de l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local :

- 80€ par dossier sur présentation d'un justificatif mentionnant uniquement le nom de la collectivité ou de l'établissement public dont relève l' élu ainsi que la date de la saisine.
- 160€ par dossier si l' élu a sollicité l'avis des deux référents pour une demande complexe ; La vacation sera acquittée par le CDG 76 selon les mêmes modalités.

Le montant de la vacation sera ensuite facturé par le CDG 76 à la collectivité ou l'établissement public à prix coûtant. En sa qualité de tiers de confiance, le CDG 76 certifiera le service fait sans que la collectivité ou l'établissement public ait accès au nom de l' élu et au motif de la saisine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

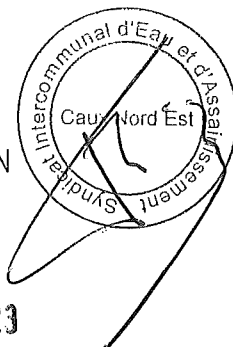
- de **prendre** connaissance des dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,
- de **désigner**, pour la durée restant à courir du mandat, les référents déontologues des élus dont la liste est la suivante :
 - 1. Sylvia Brunet, Professeur des universités, spécialiste en droit public
 - 2. Arnaud Haquet, Professeur des universités, spécialiste en droit public
 - 3. Antoine Corre-Basset, Professeur des universités, spécialiste en droit public
 - 4. Jonathan Cotraud, premier conseiller au tribunal administratif de Rouen
- d'**autoriser** le Président à faciliter la saisine confidentielle des référents déontologues par les élus du Comité syndical, dans le respect d'une stricte confidentialité, selon les modalités précisées dans le présent rapport en partenariat avec l'Association des Maires et le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Fait et délibéré le 14 Septembre 2023

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



La Secrétaire de Séance

Christine MERLIN

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication : 20 SEP. 2023

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

